

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Station TOTAL- relais du Rouvray à OISSEL

Description de l'établissement

Nom : Station TOTAL- relais du Rouvray
Adresse : 2717 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
Commune(s) : OISSEL (76484)
Activités : L23 - Détail de carburants
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 05/08/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP00127240101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Conformément aux dispositions de l'article R512-66-1 du code de l'environnement, le site apparaît être dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du Code de l'environnement et qu'il permette un usage futur comparable à la dernière période d'activité, c'est à dire un usage de type industriel.

En cas de changement d'usage, il convient de s'assurer de la compatibilité des milieux avec un nouvel usage projeté.

Le classement en SIS des terrains est réalisé en application des articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement.

POUR RAPPEL :

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant

d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 05/08/2024

Enjeux et environnement :

Description³ : La station-service était implantée sur un terrain de 1900 m² et comprenait :

- 2 bâtiments sur 150 m² (une boutique et un atelier),
- une zone de stationnement, de distribution et de circulation sur une emprise de 1000 m²,
- une surface enherbée de 750 m².

Les diagnostics des sols réalisés entre novembre 2017 et mars 2018 ont révélé des contaminations diffuses (principalement en HC et BTEX) au droit des installations existantes et anciennes.

En particulier au droit :

- des cuves n°1, n°6, n°3 (inertée au béton) et n°2 (inertée au béton) ;
- de la cuve d'huiles usées ;
- du poste de distribution PL ;
- des pistes de distributions et des volucompteurs VL ;
- du séparateur à hydrocarbures.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

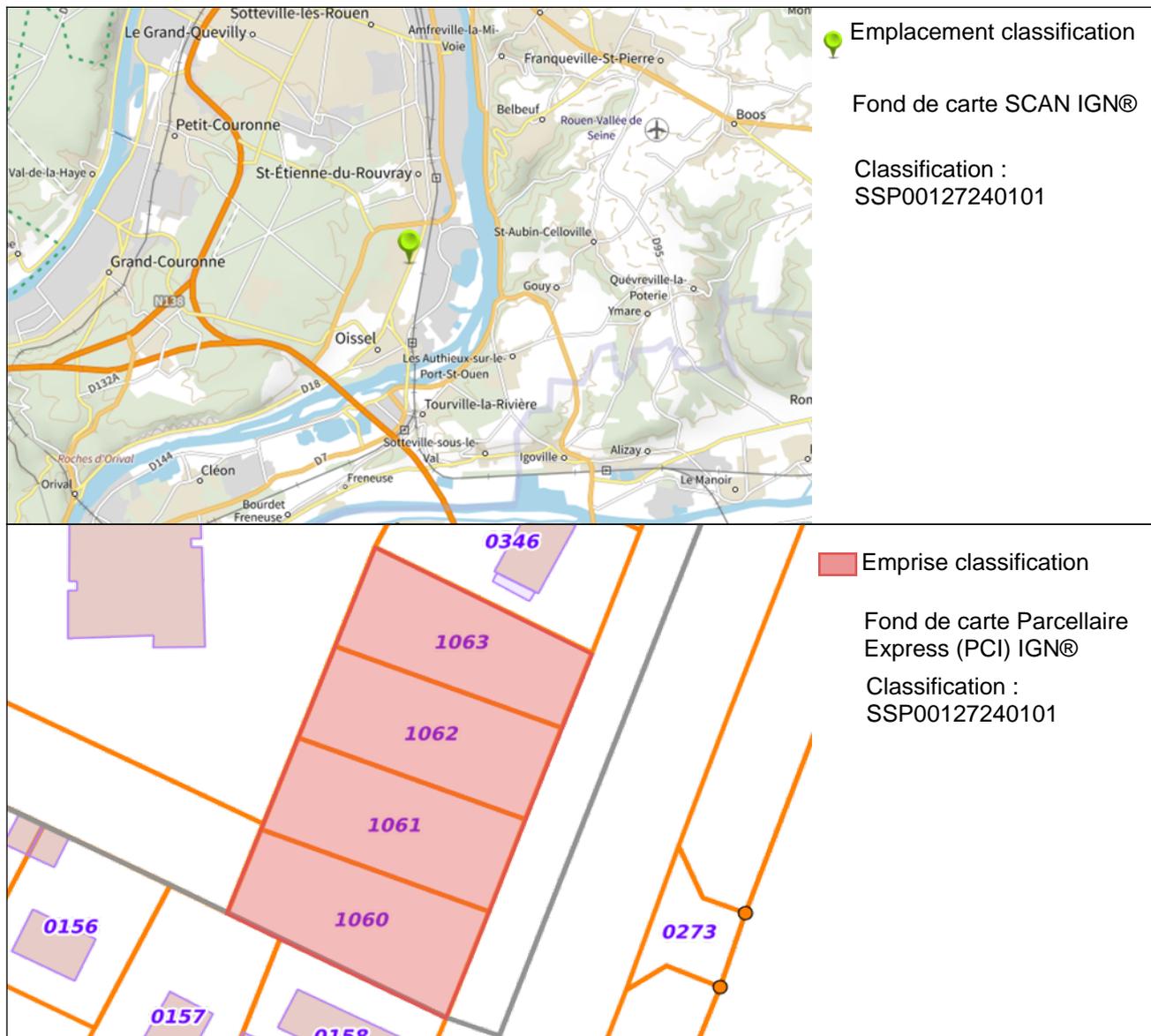
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Oissel	1	AB	1060	76
Oissel	1	AB	1061	76
Oissel	1	AB	1062	76
Oissel	1	AB	1063	76

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroide
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 562034.3003184964, Lat. : 6919357.94598444

Superficie estimée :

1916 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur GéoRisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.